



DELIBERATION n° 52 - 2016
En date du 30 Novembre 2016
Portant sur les tarifs de location des salles
municipales

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 29 Novembre 2016 à 20H00 sur convocation, en date du 24 Novembre 2016, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Régine de PAÏVA étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

MM HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, Adjoint.
 Mmes CARRILLO Martine, TOUCAS Hélène, De PAIVA Régine, BASSALER Séverine, LACORRE Séverine, SANCHEZ Marie Hélène, DUVAL Patricia, THIBAUT-GUILLON Claude, Conseillères Municipales
 Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mr GLANDUS Bernard pouvoir à Mr HENRY.
 Mr GARCIA Jean-Luc pouvoir à Mme BASSALER
 Mme DUBREUIL Anne – Sophie pouvoir à Mme THIBAUT-GUILLON
 Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD

- **Absents excusés :** Mme AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

TARIFS 2017 LOCATION DE SALLES

Les tarifs relatifs à la location des salles : Espace Loup, salle des fêtes, salle polyvalente, auditorium sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

Salle Espace Loup

Vendredi 14 h 00 au Lundi 8 h 00		Lundi 08 h 00 au Vendredi 14 h 00	
½ journée de 08 h à 16 h ou 12 h à minuit	jour Journée 8h-minuit	1 ^{er} jour	2 ^{ème}
450 €	700 €	500 €	450€

Suppléments : Gradins + loges 250 €.

Tables, vaisselle, chaises : 250 Euros par jour

Exceptionnellement et sur décision du maire, il pourra être prêté aux associations caritatives, au tarif minimum de 250 € et selon disponibilité.

L'espace LOUP ne pourra pas être loué pour l'organisation de mariages, anniversaires, et toutes soirées festives privées.

Pour les associations communales il pourra être prêté gratuitement une fois par an selon la nature de la manifestation et sur décision du maire



Salle des fêtes

	Location Week-end	Couverts	Plonge équipée de type collectivité
commune	250€	90€	95€
Hors-commune	550€	95€	100€



Salles annexes

Auditorium, salle polyvalente ... Elles sont réservées en priorité :

- A l'usage des associations de la commune à titre gratuit.
- Aux habitants de la commune au tarif unique de 90 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver cette nouvelle grille tarifaire.
- Que la présente délibération s'applique hors des programmations d'activités et manifestations organisées par la commune et le salon du dessin de presse et de l'humour.
- D'appliquer la caution unique de 400 Euros pour la location de toute salle.

De charger Mr le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de toutes les démarches administratives nécessaires à son exécution.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 30 Novembre 2016

Le Maire,



Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le